



Secrétaires Nationaux
Vincent MERCIER,
Arnaud DECOUX
et Filip PEERS

CNPPT 19 MARS 2024 (ABSENTEISME ET BIEN-ETRE DU PERSONNEL)

A la demande de la CGSP, un Comité National PPT s'est déroulé ce 19 mars concernant des dossiers importants pour les cheminots :

1. Suivi de la politique de réintégration des collaborateurs pour raisons médicales.
2. Politique générale du bien-être intégré.

Les entités respectives ont présenté aux organisations syndicales le pourcentage d'absentéisme dans les chemins de fer belges (8,4% SNCB, 6,3% Infrabel, 6,2% HR-Rail).



Constatant l'augmentation de l'absentéisme en raison du mal-être des cheminots, la CGSP a demandé une étude de la charge psychosociale à la SNCB.

Les réorganisations successives, par mobilité forcée, dans différents sièges de travail et les modifications des horaires n'aident pas au bien-être des agents. C'est pourquoi, nous demandons également une enquête psychosociale avant une éventuelle réorganisation et après sa mise en place.

Pour rappel et en résumé, la SNCB a mis en place « Return To Work (R2W) », cela concerne les maladies de longue durée (plus de 30 jours). Dans l'état actuel, ce sont les assistant(e)s sociaux/socials qui prennent contact avec les agents concernés, et ce afin de leur proposer un soutien ou/et une aide pour une reprise potentielle en service adapté au besoin si et seulement si ceux-ci le souhaitent.

La CGSP demande une analyse paritaire et un recrutement au sein de HR-Rail spécifique à cette attribution pour maintenir la neutralité (profession paramédicale) avec une formation adéquate.



Nous demandons également la création d'un comité de réutilisation pour aider les cheminots à trouver une reconversion en adéquation avec leur situation personnelle, et ce de manière transversale.

cheminots@cgsp.be

www.cheminots.be



Parole de cheminots

La prévention par la formation doit-être privilégiée, exemples :

1. Sensibilisation et formation de la ligne hiérarchique aux risques psychosociaux et au stress au travail.
2. Droit à la déconnexion.
3. Lors des conférences de sécurité, intégrer un programme de formation sur le stress et l'hyper stress au travail.
4. Présentation du service social d'entreprise dans chaque CPPT par les assistant(e)s sociaux/socials, ainsi qu'une plus grande visibilité (plan d'information, tract, etc...).



La CGSP se préoccupe et est sensible à votre bien-être. Nous reviendrons vers vous pour toute évolution concernant ces dossiers.

Secrétaires Nationaux
Vincent MERCIER, Arnaud DECOUX et Filip PEERS

